

DE_2026_020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le sept avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 25 mars 2026

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Céline DUPA, Laurent BOUHIER, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Yves MALACHANE, Jérôme FREVILLE, Virginie DORLEANS, Elodie ROLLAND, Cécile ADELAY, Coralie MALLET, Christelle CAHIER, Peters BRONARD

Pouvoirs : Véronique COURRIAN représentée par Brigitte BOSQ BOUSQUET, Romain NOYEZ représenté par Alexandre PIERRARD

Étaient excusés : Frédéric BROUSSEAU

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ BOUSQUET

Désignation des représentants au PNR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5711-11

Vu les statuts du Parc Naturel Régional du Médoc (PNR)

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein du comité syndical du Parc Naturel Régional du Médoc (PNR), soit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** à l'unanimité pour représenter la Commune de BLAIGNAN-PRIGNAC au sein du PNR :
- Délégué titulaire : **PIERRARD Alexandre**
- Délégué suppléant : **DUPA Céline**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à l'organisme concerné.

Ont voté 14

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ BOUSQUET



Le Président
Alexandre PIERRARD

